



## COMMUNIQUÉ A LA POPULATION

### Coronavirus La Ville, le CCAS et l'EHPAD de Redon continuent leurs actions et vous informent

Redon, le 21 avril 2020

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et après plus d'un mois de confinement, la Ville, le CCAS ainsi que l'EHPAD Les Charmilles de Redon continuent leurs actions afin d'assurer la continuité du service public et de préparer l'avenir.

#### **Une cellule de crise en veille permanente**

Suite aux consignes du Gouvernement sur la mise en place du confinement de la population, Monsieur le Maire de Redon a décidé d'activer, dès le 17 mars dernier, une cellule de crise basée à l'Hôtel de Ville. Y sont présents le Maire, des cadres en contact permanent avec les élus référents, mais également avec les services de l'Etat (et plus particulièrement la Sous-Préfecture de Redon), la Gendarmerie, Redon Agglomération, l'Education Nationale, l'Hôpital et les professionnels de santé... et bien entendu avec l'ensemble des autres acteurs mobilisés dans le cadre du Plan de Continuité d'Activités. Des décisions concrètes y sont prises chaque jour pour assurer la gestion de la crise sanitaire (gestion des approvisionnements en masques et gels hydro-alcoolique, soutien technique aux établissements de santé...) et pour maintenir le lien quotidien avec la population.

#### **Un bilan de ce premier mois de confinement**

**Police Municipale** : Présents sur le terrain du lundi matin au samedi soir, et en contact permanent avec la population, les policiers municipaux poursuivent leurs missions premières, à savoir la surveillance de la voie publique, le maintien de la sécurité et de l'ordre public ainsi que le dialogue avec la population afin de rassurer et renseigner les administrés. Depuis le début du confinement, les missions ont évolué selon les consignes du Gouvernement et les arrêtés préfectoraux. Par exemple, la surveillance de plusieurs lieux de la Commune a été accentuée (Bois de la Ruche et de Bahurel, chemins de halage aujourd'hui interdits...). Les agents ont relevé 15 infractions sur la voie publique pour défaut de présentation des attestations de déplacement dérogatoire et ont fourni beaucoup de conseils auprès des citoyens : la pédagogie a primé sur la verbalisation.

**Services techniques** : L'objectif étant d'assurer le maintien et l'entretien des équipements et des espaces publics, un retour progressif des agents sur le terrain se fera à partir du mercre-

contact@mairie-redon.fr  
tél : 02 99 71 05 27

di 22 avril. La Ville de Redon, en tant que maître d'ouvrage, met également tout en oeuvre pour faciliter le redémarrage de ses chantiers, en lien avec les entreprises.

**Accueil de la population** : L'accueil physique des usagers est maintenu uniquement pour les déclarations de naissance et de décès dans le respect strict des gestes barrières et des consignes de confinement. L'accueil téléphonique se poursuit chaque jour du lundi au vendredi afin de renseigner les usagers. Compte tenu des instructions nationales liées au Covid-19, la Ville a été dans l'obligation d'annuler tous les rendez-vous pour les passeports et les cartes d'identité lorsque ces rendez-vous étaient prévus pendant la période de confinement. La remise des titres d'identités déjà fabriqués n'est pas non plus autorisée. Par contre, la durée de conservation des titres déjà parvenus en mairie a été prolongée et les usagers pourront ainsi venir les chercher lorsque cela sera autorisé. La Ville de Redon communiquera sur son site internet et en temps utile des modalités pour les rendez-vous reportés et les futurs rendez-vous.

**Communication** : La Ville continue de communiquer de manière permanente pour maintenir les liens avec la population et l'informer via ses différents supports de communication : site internet, panneau lumineux, réseaux sociaux... Des réponses individuelles sont apportées quotidiennement aux nombreuses demandes des usagers.

#### **La poursuite de l'accueil des enfants des personnels prioritaires pendant la période scolaire et les vacances**

Les enfants des personnels prioritaires (personnels hospitaliers ou établissements médico-sociaux, gendarmes, policiers) sont accueillis 7 jours sur 7 :

- sur le temps scolaire et le week-end, à l'école Henri Matisse,
- les mercredis et pendant les vacances scolaires, les mêmes enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs La Ruche.

#### **Les écoles et l'accueil de loisirs**

Les modalités d'organisation de la réouverture des écoles au mois de mai sont déjà abordées avec les services de l'Education nationale et le milieu enseignant, dans l'attente des directives du Gouvernement. A noter par ailleurs que le lien est maintenu avec les familles du Programme de Réussite Educative. Dans la perspective de la saison d'été et de l'ouverture de l'accueil de loisirs, la préparation se poursuit malgré les incertitudes sur les conditions d'accueil exigées et le niveau de réservation des familles.

#### **Le Centre Communal d'Action Sociale : au cœur de la coordination des actions bénévoles et des activités auprès des personnes isolées et vulnérables**

Les interventions à destination de la population redonnaise consistent à l'aide aux courses ou à l'acheminement à domicile de médicaments récupérés en pharmacie jusqu'au domicile de la personne dans l'impossibilité de se déplacer elle-même. A ce jour, l'équipe constituée par le CCAS comprend 11 bénévoles + l'équipe des Anges Gardiens. Chacun contribue à sa manière à maintenir le lien social et la veille sociale et sanitaire. Depuis le début de la crise, les référentes RSA de Redon se tiennent à disposition des allocataires du RSA. Il y a toujours possibilité de les appeler au [02 99 71 22 97](tel:0299712297) en cas de besoin ou par mail auprès de leur contact habituel. Plusieurs contacts ont déjà été pris en ce sens auprès d'allocataires isolés. Des liens sont faits avec les partenaires (CDAS, AIS 35, CAF, associations caritatives) pour assurer une continuité de service. Le CCAS appelle tous les jours (week-end compris) les 33

personnes inscrites au registre nominatif des personnes vulnérables et isolées. 10 nouvelles inscriptions sont comptabilisées depuis le début de la crise COVID-19.

### **L'EHPAD au plus près des personnes âgées**

L'établissement entre dans son second mois de confinement, période durant laquelle les résidents ont été séparés physiquement de leur famille. A ce jour, aucun cas de contamination n'a été constaté que ce soit parmi les résidents ou parmi le personnel. Les masques chirurgicaux sont livrés chaque semaine par l'Agence Régionale de Santé, via l'hôpital de Redon/Carentoir. Le téléphone et la visioconférence permettent à chaque résident de garder un lien régulier avec sa famille. Les rendez-vous skype hebdomadaires sont proposés à toutes les familles. Le confinement en chambre n'empêche pas les sorties individualisées dans le jardin de l'EHPAD, toujours en respectant les mesures barrières. Lors d'une conférence de presse, le Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé le retour très encadré des visites des familles en EHPAD. Il a précisé que l'objectif est de "trouver un équilibre entre sécurité et maintien vital du lien social". L'EHPAD les Charmilles travaille sur cette nouvelle mesure qui permettra de renforcer le lien social des résidents tout en assurant des conditions strictes de sécurité sanitaire. L'équipe d'animation assure des visites personnalisées pour l'ensemble des résidents. Le Groupement Culturel Breton, les écoles, les lycées et collèges, les voisins ainsi que la bibliothèque pour tous soutiennent les résidents en envoyant des messages personnalisés sous forme de dessins, de vidéos musicales, de messages audio qui sont diffusés aux résidents. Tout le personnel des Charmilles est mobilisé sur l'EHPAD du lundi au dimanche et le médecin coordonnateur répond aux interrogations des familles concernant la santé de leur parent.

### **Le maintien des marchés alimentaires, un atout pour la population**

Sur demande du Maire de Redon, Madame la Préfète de Bretagne-Préfète d'Ille-et-Vilaine a délivré un arrêté préfectoral de dérogation pour le maintien de l'ouverture des marchés alimentaires sous les halles de Redon et du marché de plein air du lundi. La Ville a ainsi obtenu une dérogation pour une autorisation maximale de 15 étals les lundi, vendredi et samedi, marchés des halles et de plein air confondus, en privilégiant les producteurs locaux. Pour rappel, les horaires d'ouverture sont de 8h à 12h. La Ville communique sur son site internet et sur sa page facebook les plannings de présence des commerçants. La fréquentation du public est constante, en moyenne d'environ 500 personnes par jour de marché, sans pouvoir excéder 80 personnes en même temps. Les services municipaux, police municipale et vie commerciale sont mobilisés depuis le début pour veiller au bon déroulement des marchés et faire appliquer les consignes de sécurité sanitaire sous les halles et sur le marché de plein air. Un filtrage est activé en cas de besoin.

### **Un soutien au monde associatif avec une gestion prioritaire des demandes de subventions**

Du fait de la crise sanitaire et du confinement, de nombreux événements et activités sont annulés ou reportés. Ces rendez-vous importants animent chaque année la vie sportive, culturelle, sociale de la Ville de Redon et se trouvent ainsi suspendus. Les associations, les structures publiques et privées sont à l'arrêt et peuvent parfois subir une perte financière. De fait, de nombreuses associations et structures sont aujourd'hui fragilisées. Afin de répondre aux inquiétudes et soutenir le monde associatif, les élus de la Ville de Redon ont décidé de maintenir les subventions 2020 au même niveau que 2019 et ce même si les événements ou les activités soutenus sont annulés, dès lors que l'association a déposé un dossier complet. Cela permet de soutenir la trésorerie des associations et de les accompagner au mieux dans cette période incertaine. Le vote du budget primitif programmé initialement fin

contact@mairie-redon.fr  
tél : 02 99 71 05 27

avril avec un versement des subventions à la mi-mai est reporté à la fin juin. Pour autant, la Ville de Redon va se mobiliser pour respecter le calendrier initial et verser les subventions mi-mai.

### **Des dispositions prises pour tenir compte des difficultés économiques des associations et des entreprises**

Toutes les factures, en partenariat avec la DGFIP, sont payées dans les meilleurs délais aux fournisseurs. Pour accéder et fiabiliser encore les règlements, ces derniers sont invités à utiliser la plate-forme Chorus Pro obligatoire depuis le 1er janvier 2020 pour la transmission des factures aux collectivités. Les envois par courrier ou par mail sont à proscrire. La Ville de Redon a décidé de reporter la facturation des loyers et charges des associations. Les redevances pour les terrasses ne seront pas non plus facturées pendant les périodes d'interdiction d'activités pour les commerces concernés. Les loyers des professionnels médicaux exerçant à la maison médicale et n'ayant plus la possibilité d'exercer leur activité sont également suspendus. Une analyse globale des rattrapages ou des annulations de factures sera réalisée lors du retour à la normale.

### **Des actions en faveur des entreprises**

Conscients que les commerces et entreprises du territoire peuvent se questionner dans ce contexte économique inédit, des actions conjointes sont menées par les services de l'Etat, des collectivités territoriales, de Redon Agglomération et de la Ville pour accompagner l'ensemble des entreprises.

### **Animations estivales**

Compte tenu de la situation actuelle, la Ville de Redon est contrainte de revoir son calendrier estival des manifestations. L'objectif est de maintenir une offre culturelle estivale pour le public tout en soutenant l'activité des artistes et autres métiers du spectacle. Il est d'ores et déjà convenu d'annuler la Fête de la musique prévue le 21 juin, la Guinguette des mariniers et l'initiation à la danse bretonne puisqu'il ne paraît pas possible de faire respecter les gestes barrières qui pourraient nous être imposés au-delà du 15 juillet. Les Concerts du vendredi seront également annulés dans leur forme actuelle, au profit de solutions alternatives sur lesquelles la Collectivité travaille dès à présent. La traditionnelle soirée du 13 juillet est reportée à une date ultérieure.

Sachez pouvoir compter sur la mobilisation pleine et entière de l'ensemble des élus et des services de la Ville, du CCAS et de l'Ehpad les Charmilles de Redon pendant cette crise sanitaire. Prenons soin de nos familles et des autres en respectant et faisant respecter les mesures sanitaires et de distanciation sociale.

Le Maire de Redon  
et Président du CCAS

Pascal Duchêne

contact@mairie-redon.fr  
tél : 02 99 71 05 27